

**Décret portant assentiment à l'accord de coopération
entre, d'une part, le Gouvernement de la République du
Bénin et, d'autre part, le Gouvernement de la Communauté
française de Belgique, le Gouvernement de la Région
wallonne et le Collège de la Commission communautaire
française de la Région de Bruxelles-Capitale, fait à
Bruxelles le 28 janvier 1999**

D. 24-10-2002

M.B. 05-11-2002

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. - L'accord de coopération entre, d'une part, le Gouvernement de la République du Bénin et, d'autre part, le Gouvernement de la Communauté française de Belgique, le Gouvernement de la Région wallonne et le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, fait à Bruxelles le 28 janvier 1999, sortira son plein et entier effet en ce qui concerne la Communauté française.

Bruxelles, le 24 octobre 2002.

Le Ministre-Président, chargé des Relations internationales,

H. HASQUIN

Le Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique,

Mme F. DUPUIS

Le Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel,

R. MILLER

Le Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme N. MARECHAL

